

# L'AMI DE LA RELIGION

ET

# DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. PAR ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, }  
Rue Ste. Famille, No. 14. }

Québec, VENDREDI, 23 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION. }  
Rue Ste. Famille, No. 14 }

## PARLEMENT PROVINCIAL.

### ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

#### Debats sur l'indemnité.

Session de jeudi, 22 Février.

(Suite du discours du Dr. Nelson.)

L'hon. membre pour Hamilton a osé dire que les Canadiens étaient des étrangers sur cette terre ! N'est ce pas Jacques Cartier, dont le portrait fait l'admiration de tous, dans la salle de cette Chambre, qui a le premier monté le majestueux St. Laurent ? Ne sont-ce pas les Français qui ont colonisé ce pays ? Ne sont-ce pas eux qui ont disséminé parmi les sauvages de ce continent, les bienfaits ineffables du christianisme ? N'est-ce pas Charlevoix, prêtre Français, qui a le premier écrit l'histoire de ce pays ? En vérité il y a de quoi s'indigner. On voudrait nous faire croire que leurs descendants sont des étrangers et doivent être opprimés, écrasés. Ces mêmes étrangers ont conservé ce pays à l'Angleterre en 1776, lorsque de véritables anglais ont repoussé la domination anglaise du pays voisin, et voulurent ensuite en faire de même ici. Ce même peuple, en 1812, a bravement défendu ce pays contre les Américains, lorsqu'il y avait ni troupes, ni argent à la disposition du gouvernement. Et ceci, deux ans seulement après que le pays avait été injurié et insulté par un gouverneur despotique, mené par la vieille faction anti-Canadienne, qui avait emprisonné plusieurs de leurs chefs les plus chéris et les plus marquants. Il y a deux ou trois ans, on se rappelle que j'ai accusé un membre tory qui a eu l'indiscrétion de faire allusion à ma loyauté ; que lui le sujet loyal, en 1812 a refusé de prendre les armes pour défendre le pays contre l'invasion menacée par nos voisins. Il s'était tenu derrière son comptoir, faisant payer 22 et demie par cent de *bonus* au Gouvernement pour des prêts d'argent. Je reconnais pourtant que c'est un bon et charitable citoyen, qui dans des temps de malheurs s'est hâté de prodiguer des secours aux Canadiens. Je fais ces allusions pour démontrer la prétendue loyauté de certains bretons. L'hon. membre pour Hamilton a eu la franchise d'avouer que l'Union avait été ourdie dans l'intention purement d'écraser, de perdre le Bas-Canada ; mais il nous a dit que ce sont les habitants de l'autre province qui en ont été et qui seront les victimes. Je connais mieux que quiconque, les Canadiens, et je suis persuadé qu'ils répudieront l'idée de faire endurer du tort à leurs co-sujets du Haut-Canada. Ils les traiteront avec égards et générosité. Ils désireront vivre en harmonie avec eux. Les Français les ont abandonnés, l'Angleterre nous accorde plus de protection ; ne soyons donc ni Français, ni Anglais, mais tous Canadiens ; travaillons avec vigueur

venus, pour nous tous, sans distinction. Bien que l'on tentera probablement de ruiner ma position politique pour avoir fait l'aveu, comme on a voulu faire par rapport à mes paroles sur l'acte d'Union, que ces canaux produiront de grands bénéfices pour le pays entier ; je devrai rire de pareilles tentatives, comme j'ai fait par le passé. Je ne désire plus revenir siéger en cette chambre ; il est temps que je me devoue tout entier à mes propres intérêts, et on ne me verra dans cette enceinte, à moins que ce soit pour le soutien de quelque grand principe constitutionnel et le maintien du gouvernement responsable. S'il était possible de rendre nos sentiments palpables, l'hon. membre pour Hamilton verrait combien je suis peiné de ses remarques cruelles et si peu convenantes. Il parle de rebelle dans les termes les plus offensifs. Qu'il apprenne donc qu'un rebelle ne peut siéger dans ce lieu. Des remarques comme celles-là ne sont ni honnêtes, ni loyales, ni amicales, ni dignes d'un gentilhomme.

Nous avions prié, sollicité d'Angleterre de ne pas nous traiter en étrangers, mais de nous rendre justice. Qu'a dit le célèbre Pitt, l'Earl Chatham, en présence de la fière aristocratie d'Angleterre, en parlant des colonies, maintenant Etats-Unis. Il disait " que s'il était colon américain comme il était sujet anglais, jamais il ne mettrait bas les armes, après tant de torts et de vexations, à moins que ses droits et privilèges ne lui fussent assurés." Ses paroles furent prophétiques, je les citerai : " En ce moment, à genoux, ils accepteront avec reconnaissance votre acquiescement à leurs désirs : vous leur refusez avec dédain ; mais bientôt vous leur en ferez l'offre, mais eux se moqueront de vous." Ce sont les paroles d'un homme dont le nom passera avec gloire à la dernière postérité, et dont chaque Anglais doit s'enorgueillir. Un pareil langage aurait, sans doute, en son application pour nous, aussi bien que pour tout autre peuple qui gémit sous la tyrannie. L'état de bouleversement qui désolé actuellement l'Europe, reconnaît pour cause, là comme ici en 1837, et longtemps avant un pacte d'hommes avides, ambitieux et sans principes. Les couronnes se font ruer dans les rues ; les trônes sont renversés et détruits. Les souverains deviennent mendiants et parcourent des terres étrangères ; le sang ruisselle ; l'anarchie est à l'ordre du jour : toutes espèces d'horreurs sont commises, et ce terrible état de choses, est le fruit, moins, bien moins, des vices et des folies des rois eux-mêmes, que de la cupidité, l'immoralité et le machiavélisme de l'entourage de leurs trônes. Il n'y a pas de force si imprenable que les affections d'un peuple ; il n'y a pas d'armée si puissante qu'un peuple heureux et bien gouverné : il sent que c'est autant de son devoir que de ses intérêts, de se rallier autour d'un gouvernement sage et équitable. Le culti-

conduite de ce gouverneur. Nous avons regretté son départ du Canada et encore plus sa mort, qui eut lieu bien trop tôt pour le bonheur de ce pays et pour celui de l'Angleterre même. Quelques hommes peu généreux, incapables de faire aucun sacrifice pour le bien-être de leur patrie, ont tenté de traiter notre rapprochement avec le lord Durham, et la lettre que nous lui avons adressée, en réponse à ses propositions, comme une preuve de faiblesse, basse même. Mais tout homme honnête n'y verra que des sentiments hauts, fiers et indépendants. Aussitôt que cette lettre fut écrite et expédiée, il nous a semblé qu'on pouvait la regarder comme une approbation, plutôt que comme un assentiment de la légalité des lois passées par le conseil spécial, et de suite nous avons écrit celle qui suit, comme protestation contre la légalité des procédés de ce corps anormal et sans précédents dans les annales du pays.

Prison de Montréal, 18 juin, 1838.

MONSIEUR.—Les soussignés vous prient d'avoir l'obligeance de vous charger de l'adresse ci-inclue, à notre gouverneur distingué, laquelle nous vous sollicitons de nous faire l'honneur de lui présenter, de notre part.

" En prenant cette démarche, nous croyons nécessaire de désavouer toute intention de notre part, de nous prévaloir le moindre, d'une ordonnance passée par le conseil spécial de cette province, chap. 15, que nous ne pouvons que réprouver comme contraire à ces principes de justice et d'honneur qui devraient former la base des lois anglaises. Nous sommes nés par des motifs bien plus désintéressés en se reposant sur lord Durham, pour l'interprétation de nos actes politiques.

" Nous désirons que ce désaveu de notre part soit respectueusement communiqué à Son Excellence, persuadés qu'il applaudira plutôt que de blâmer cette jalousie de nos droits, comme sujets britanniques.

Vos serviteurs,  
(WGLF. ED NELSON,  
R. S. M. BOUCHETTE,  
S. MARCHESSAULT,  
et autres.

Qui, en présence de ce document aura l'assurance d'avancer que nous étions pusillanimes et que nous avions fléchi devant l'autorité ? Ni la dignité de l'homme, ni les intérêts de nos compatriotes ont souffert par la ligne de conduite adoptée par les exilés aux Bermudes. L'hon. solliciteur général Ouest nous a dit qu'il y avait deux espèces de loyauté. Je comprends bien cette loyauté que notre souveraine distinguée a été obligé de reconnaître en montant sur le trône, et à laquelle elle-même a juré fidélité. C'est l'incomparable constitution de l'Angleterre qui fait l'envie de tous les devoirs européens, et les hommes qui sont le plus zélé pour avoir la constitution toute entière sont ses plus puissants et plus fidèles supports, et font la gloire et la sécurité de la couronne. Et le gouvernement responsable qui nous est octroyé en ce moment ; s'il est franchement et honnêtement observé par les autorités, devra faire notre bonheur, et accomplira les vœux bienfaisants de lord Durham. Nous n'aurions rien à envier aux Etats-Unis, et aucune classe de la population ne manifesterait plus d'attachement à cette constitution ni plus de courage dans sa défense de toute agression, soit de l'étranger, soit dans le pays

offensives et dégoûtantes trop souvent employées par l'autre côté de la chambre ; mais si j'y étais disposé, je pourrais citer des actes de vandalisme qui feraient frémir d'horreur, glaceraient le sang dans les veines ; et ces atrocités étaient les œuvres de ce parti qui se glorifie d'être loyal par excellence et les meilleurs et plus dévoués sujets de la couronne ! Mais il n'est pas de mon désir d'exciter les mauvaises passions : je désire que tout soit enveloppé dans l'oubli.

On s'écrie contre la somme qui est jugée nécessaire pour liquider ces réclamations, et on oublie les vastes montants perdus si souvent pour le peuple. On fera bien de se rappeler que, quand l'ancienne chambre du Bas-Canada a voulu faire rendre compte à M. John Caldwell, receveur-général, des argents publics qu'il devait avoir entre ses mains, que la chambre a été traitée de rebelle, etc., et Caldwell a fait défaut au montant de £109,000. Tout dernièrement encore, ou a coulé dans le lac St. Pierre une somme suffisante pour satisfaire toutes les réclamations. Dans le Haut-Canada il y a eu d'immenses péculats et fraudes. Et aujourd'hui ou est assez peu juste, non, mal disposé, pour avoir recours à toutes sortes de moyens pour exciter les esprits, causeur du trouble, et renverser non-seulement l'ordre social, mais gouvernemental. Non, ce n'est pas avec des vœux d'économie que l'on dispute cette approbation, mais bien pour déverser la haine et la rancune, en excitant l'esprit de parti, et tout ceci est produit par le désir de l'opposition de chasser de leurs sièges nos ministres, et s'asseoir galamment à leurs places. Voilà le secret du misérable brouhaha qui agite le pays, en ce moment.

Ces messieurs savent-ils toute l'étendue du mal dont ils peuvent affliger le pays en tenant une ligne de conduite semblable ? Le commerce peut en souffrir au point de diminuer les revenus pour cette année, au delà même du montant requis pour la liquidation de ces demandes, et par là faire un tort immense à toute la société. Je fus indigné lorsque je vis l'hon. membre pour Sherbrooke tirer de sa poche un billet de débentures, de \$20, et disait-il, qui n'en valait que \$19. Une telle assertion dans cette Chambre peut bien avoir l'effet de déprécier la valeur de cette monnaie, qui est, actuellement, en Angleterre et aux Etats-Unis, " at par." Cette conduite doit entraîner un tort signalé à tous. Si certains individus savaient consulter l'intérêt général, s'ils étaient vraiment de bons citoyens, ils chercheraient à établir la concorde et l'harmonie, sans lesquels le pays ne peut être heureux ou prospère. Nous devrions savoir traiter les grandes questions nationales, sans y mettre un si honteux esprit de parti.

Quand à la mesure actuellement devant la Chambre, je prie les hon. ministres de ne pas permettre que les réclamations que nous avons le droit de faire puissent les induire

Comité de Richelieu. Et le 9 janvier dernier, à une assemblée qui eut lieu à St. Ours, des résolutions furent adoptées, m'ordonnant de voter sur cette mesure, ce que je puis faire maintenant sans être accusé de vues personnelles et intéressées. Je puis dire hautement que mes motifs sont purs et désintéressés ; autrement je ne pourrais me respecter moi-même, et assumer l'attitude dignifiée qui convient à l'honorable homme, et que je désire maintenir partout, et spécialement dans cette Chambre. Je terminerai mes observations en lisant les dernières paroles d'un discours prononcé par l'éloquent et le vertueux sénateur de l'état de Kentucky, Henry Clay, la gloire de sa nation, et l'honneur de l'humanité. J'éprouve un grand bonheur, de connaître ce brave et distingué patriote.

" Je ne puis me mettre entre mon pays et son bien-être et son bonheur. Je ne peux, je n'ai pas le courage de faire ceci. Je ne puis pas interposer le pouvoir dont je suis revêtu, un pouvoir qui m'est conféré, non pour mon bien personnel, ni pour mon aggrandissement, mais pour le bien de mon pays, pour entraver sa marche vers la puissance et la gloire. Je n'ai pas suffisamment le courage ; je suis trop lâche pour faire ceci. Je ne voudrais pas, je ne pourrais pas, dans l'exercice de ce devoir, me coucher, et placer mon corps de travers dans le sentier qui conduit mon pays à la prospérité et au bonheur. Ceci est une espèce de courage bien différent de celui qu'un homme peut déployer dans sa conduite privée, et rapports personnels. Le courage personnel ou privé est tout à fait différent de ce courage noble et élevé qui porte le patriote à s'offrir volontairement en sacrifice pour le bien de son pays.\*\*\* Des appréhensions que l'on peut entretenir de l'imputation du manque de fermeté peuvent quelquefois nous inciter à la commission d'actes téméraires et étourdis, mais l'orgueil, la vanité, et l'égoïsme, si peu aimables et si offensifs dans la vie privée sont des vices qui prennent le caractère de crimes dans la conduite des affaires publiques. La malheureuse victime de ces passions ne peut voir au delà du petit et méprisable cercle de ses intérêts personnels. Toute sa pensée est aliénée de sa patrie, et est concentrée sur sa propre existence ; sa fermeté ; enfin, lui-même. Les émotions élevées et sublimes d'un patriotisme, qui, prenant un essor vers les yeux, s'élève loin au dessus de toutes choses basses, viles et égoïstes, et est absorbé par une sainte inspiration du bien et de la gloire de son pays, ne siègent jamais dans sa poitrine impénétrable. Ce patriotisme qui, recevant son inspiration du Dieu immortel, et laissant à une distance incommensurable tous les sentiments et intérêts personnels et rampants, anime et pousse à des actes de sacrifice, de courage, de dévotion, et de mort même, ceci est le véritable